

Décision

Générale

colonial

Décision n° 726 accordant une permission de vingt et un jours il Haibe Ismail

n° 726

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1950

Date de publication
20 juillet 1950

Date du numéro
31 juillet 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Ali l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 236 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis, modifié par les arrêtés n° 136 du 8 février 1947, 1138 du 18 octobre 1949 et 50 du 18 janvier 1950

Vu la demande de permission d'absence formulée par Haibe Ismaïl, planton auxiliaire des P. T. T., le 28 juin 1950

Vu l'avis favorable du chef du service des P. T. T.,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de vingt et un jours à solde entière est accordée à Haibe Ismaïl, planton auxiliaire des E. T. T., pour Compter du 17 juillet 1950. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et coniminiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.